

député de l'ancienneté du secrétaire d'État aux Affaires extérieures se permet d'employer le mot « falsification » à l'égard d'un autre député; cela me porte à croire qu'il est retourné aux pratiques féroces dont il était coutumier dans l'opposition. Le mot « falsification » doit être retiré, à mon avis.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A la réflexion, les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il n'est pas antiparlementaire de parler d'un document falsifié. Je ne vois pas ce qu'il y a d'antiparlementaire à cela. Si un député disait qu'un autre s'est servi d'un document qu'il a prétendu authentique, alors qu'il savait qu'il n'en était rien, il violerait le Règlement. Sans aucun doute, de telles affirmations seraient antiparlementaires et devraient être retirées. Ce sont deux choses bien différentes mais à mon avis, il ne nous servirait à rien de poursuivre davantage sur ce point.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est à l'origine de cette discussion. C'est pourquoi je lui demande maintenant de prouver son accusation selon laquelle j'aurais fait usage d'un faux document à la Chambre. S'il a des preuves, qu'il nous les donne. Il ne les a pas, et c'est pourquoi cette démarche lui fait peur.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, on peut m'accuser de beaucoup de choses, mais mon honorable collègue ne saurait m'accuser d'avoir peur de discuter avec lui ou avec quiconque dans cette Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** C'est ce dont je vous accuse en ce moment.

**L'hon. M. Martin:** J'ai précisé, monsieur l'Orateur, que je n'avais lancé aucune accusation contre mon honorable collègue et j'accepte volontiers son démenti portant sur quelque chose qu'on n'avait pas dit dans cette circonstance. Puisqu'il a opposé un démenti, je l'accepte volontiers, en mon nom personnel, et sans aucune réserve, conformément au Règlement.

**Des voix:** Retirez vos paroles.

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai rien à retirer.

**Des voix:** Retirez vos paroles.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Starr:** Vous revenez maintenant à votre état normal. Vous vous conteniez depuis trois ans.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cet échange de mots entre deux représentants devient un

peu incontrôlable. Encore une fois, je ne crois certes pas qu'il ait quelque chose à retirer. Le ministre vient de déclarer qu'il n'imputait aucun motif à l'honorable représentant. A tous égards, il a retiré tout ce qui aurait pu blesser l'honorable représentant et s'écarter du langage parlementaire. Je passe maintenant la parole au député de Burnaby-Coquitlam.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu l'incertitude qui règne sur ce que le ministre a dit ou n'a pas dit dans son discours de fin de semaine au Canadian Club, je me demande s'il mettrait le texte de ce discours à la disposition des députés?

**L'hon. M. Martin:** Je le ferai avec plaisir, monsieur l'Orateur.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire au secrétaire d'État. L'honorable représentante entrera-t-elle en communication avec les fonctionnaires de Radio-Canada pour s'assurer que le ruban magnétique du discours du ministre, dont il a été question, sera conservé et que le comité des affaires extérieures pourra en prendre connaissance?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, il me semble que vraiment les lignes de communications de mon honorable ami lui-même avec Radio-Canada sont excellentes.

**M. Nielsen:** Une question complémentaire, l'honorable représentante répondrait-elle à ma question et assurerait-elle à la Chambre qu'elle s'adressera aux fonctionnaires de Radio-Canada afin de conserver ce ruban?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** La responsabilité en incombe sûrement au comité des affaires extérieures. C'est son affaire; ce n'est pas la mienne.

**M. Nielsen:** Une question complémentaire, entrera-t-elle en communication avec les fonctionnaires de Radio-Canada pour s'assurer que le ruban soit conservé et non détruit?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

LE VIETNAM DU NORD—L'ATTITUDE DU  
CANADA AU SEIN DE LA COMMISSION  
DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme suite à ma